



PLAN D' ACTIONS CORVIDES *

CONSTAT DE DEGATS AUX CULTURES ET NUISANCES

INFORMER LA MAIRIE

QUI FAIRE INTERVENIR ?



Lieutenants de louveterie

MISSIONS :

- Expert cynégétique du Préfet
- Destruction des ESOD

QUAND ?

- Toute l'année



OU ?

- Interventions sur sites sensibles (corbeautières urbaines...)
- Interventions sur sites ruraux en responsabilité avec des chasseurs.

QUI ?

- DDT/SE : 03 51 16 50 00

* Réglementation : Régulation par destruction de la corneille noire et du corbeau freux

Piégeurs

MISSIONS :

- Destruction des ESOD : piégeage
- Facilite les actions de destruction sur le terrain (mise à disposition d'appelants)
- Formation au piégeage

QUAND ?

- Toute l'année : Périodes particulièrement propices :
 - Mars : piégeage en cage (corvidés adultes avant la reproduction)
 - Mai à Juillet : piégeage des jeunes.

OU ?

- Interventions sur sites ruraux

QUI ?

- Association des piégeurs ardennais
Tel : 06 30 96 10 71

Chasseurs

MISSION :

- Destruction des ESOD

QUAND CONTACTER UN CHASSEUR ?

- Intervention libre en période de chasse
- Document d'autorisation de tir des ESOD hors période de chasse (DDT SE)

OU ?

- Interventions sur sites ruraux

QUI ?

- Garde chasse particulier/FDCA/DDT
- FDCA : 03 24 59 85 20

LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS peut vous aider

- Formation à la destruction des ESOD
 - Par piégeage
 - Par tir

Recommandation :

Intégrer dans les baux de chasse la destruction des corvidés et/ou plus largement aux autres ESOD